

PLASTIQUES :

UNE BOUTEILLE À LA MER ?



POURQUOI CETTE CAMPAGNE ?

Le plastique a envahi notre quotidien. Des milliards de milliards de microdébris tapissent les fonds océaniques et supplantent peu à peu le plancton, **au point de pénétrer la chaîne alimentaire et d'être détectés jusque dans les excréments humains !!!** L'exposition prénatale aux additifs toxiques des plastiques (phtalates, bisphénol) est devenue systématique !

Réputé pratique, léger et bon marché, le plastique a longtemps été paré de toutes les vertus. Il a même été présenté comme inoffensif car constitué de macromolécules jugées chimiquement inertes.

Industriels et pouvoirs publics feignent d'ignorer qu'il est d'origine fossile (pétrole), que sa production est **polluante et dangereuse**.

que de **nombreux additifs toxiques** entrent toujours dans sa composition et qu'il n'est tout simplement pas biodégradable.

Face à cette catastrophe écologique, le gouvernement français prépare une loi sur l'économie circulaire visant une collecte à 100 % des emballages plastiques et en faisant le pari d'un développement massif du recyclage. Or, cette solution est une illusion qui nous fait perdre du temps. Aujourd'hui, **à peine 24 % des emballages font l'objet d'un tri.** En dehors des bouteilles et flacons, **3 % de ces plastiques triés sont réellement recyclés !** L'urgence commande d'**interdire les plastiques à usage unique.**



Priorité doit être donnée à la réduction à la source. Fermer le robinet, c'est éviter la mise sur le marché de plastiques inutiles et ne plus cautionner l'empreinte indélébile et toxique d'une société de surconsommation qui aura **banalisé et normalisé le gaspillage d'une ressource non renouvelable.**

**AGISSEZ
MAINTENANT !**

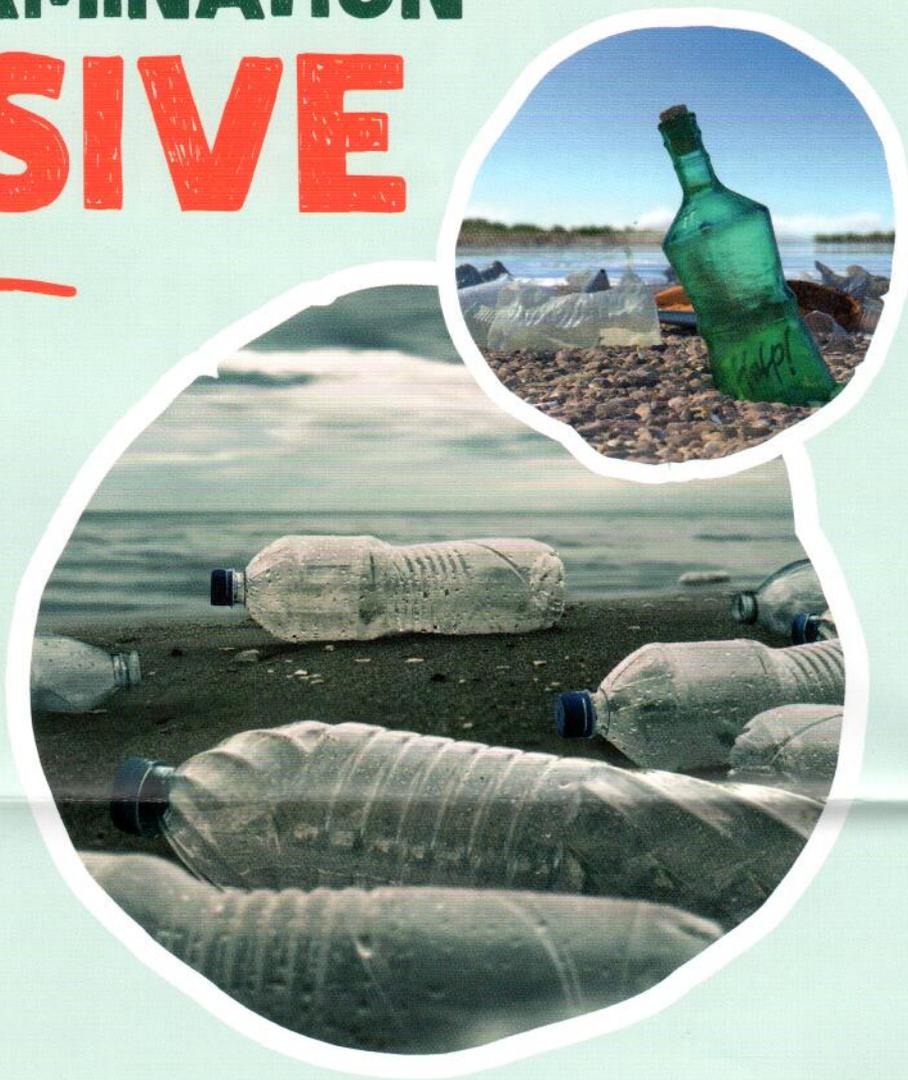
et avant le 31 décembre 2019
en interpellant le ministre de la
Transition écologique et solidaire



AGIR
pour
l'environnement

PLASTIQUES : UNE CONTAMINATION MASSIVE

Depuis les années 50, l'industrie chimique mondiale a produit **8,3 milliards de tonnes de plastique**. Seuls **9 %** de ces plastiques ont fait l'objet d'un « recyclage », **12 %** ont été incinérés et **79 %** ont terminé en décharge ou ont contaminé l'environnement. Si la tendance se poursuit, ce sont **12 milliards de tonnes supplémentaires qui connaîtront ce dernier sort d'ici à 2050 !**



DES PLASTIQUES PAS SI TRANSPARENTS

De la matière vierge à l'article de consommation, de nombreux additifs complètent la composition initiale : des plastifiants pour renforcer la souplesse, des charges minérales pour la rigidité, des stabilisants pour ralentir leur décomposition, des pigments pour la coloration, des retardateurs de flamme pour améliorer la résistance au feu, des

antibactériens, etc. La composition exacte d'un article en plastique reste - secret industriel oblige - à la discrétion du plasturgiste, du façonneur et de la marque qui le commercialise, sans obligation que l'information complète circule au sein même de cette chaîne de fabrication. Rien que pour les plastiques à usage alimentaire (supposés être les plus contrôlés),

582 molécules autorisées comme additifs ou auxiliaires de production de polymères peuvent être utilisées !

Les cahiers des charges des marques, les normes sanitaires et les réglementations ont restreint, au fil du temps, l'emploi de certaines substances (comme le bisphénol A) qui se sont révélées néfastes pour la santé ou l'environnement. Ces restrictions sont toutefois très ciblées, **souvent limitées à la vie utile du produit**, sans considérer son devenir en tant que déchet, et reflètent un état des connaissances toxicologiques qui a toujours un train de retard sur l'innovation.

PLASTIQUE CONTRE PLANCTON, LA BOMBE À RETARDEMENT

Outre les plastiques au sens strict, il existe une multitude d'autres polymères, en particulier les fibres textiles synthétiques, dominées aujourd'hui par le polyester (70 %) ou encore le caoutchouc synthétique de nos pneumatiques. D'après une étude de l'UICN (Union internationale pour la Conservation de la Nature), **ces deux derniers usages produiraient les deux tiers des rejets**

directs de débris de microplastiques dans nos océans. Une étude de l'Université de Plymouth, au Royaume-Uni, a démontré que chaque cycle d'une machine à laver libère au moins **700 000 fibres microscopiques synthétiques dans l'environnement !**

À ces microplastiques « primaires » viennent s'ajouter des débris dits « secondaires » formés par la dégradation, sous l'effet des phénomènes naturels en milieu marin, de macrodéchets de plastique (sacs, emballages, filets de pêche, etc.).

Chaque année, **huit millions de tonnes de plastique finissent dans les océans.** L'existence d'un septième continent de plastique au cœur de l'océan Pacifique d'une taille égale à **six fois la France** focalise, à raison, l'attention. Pourtant, ces déchets flottants ne représentent que **1 %** de la pollution plastique, tandis que **5 %** s'échouent

sur les plages et **94%** tapissent les fonds océaniques ! Si rien n'est fait, en 2050, **les océans compteront plus de plastique que de poissons !**

Cela se traduit par une présence systématique de fibres microplastiques de tous types dans tout l'environnement marin, des fosses les plus profondes jusque dans les glaces polaires. Avec pour conséquence principale leur ingestion par les organismes vivants et une contamination de la chaîne alimentaire jusqu'aux êtres humains. Les chercheurs de l'université de Gand ont calculé que les consommateurs de produits de la mer ingèreraient **jusqu'à 11 000 particules de plastique par an** ; celles-ci ont également été décelées dans l'eau du robinet ou le sel marin, tandis qu'une étude récente a mesuré jusqu'à **9 sortes de plastiques dans les selles humaines.**



LE MYTHE DU RECYCLAGE

Les intentions de systématiser la collecte des emballages plastiques à 100 % et leur recyclage semblent a priori louables, quoique bien tardives. Mais est-ce une réponse réaliste et suffisante pour gérer la crise écologique provoquée par le plastique ou un pis-aller doublé d'une nouvelle stratégie dilatoire de l'industrie chimique ?

Il faut d'abord s'entendre sur les termes. **Le vrai recyclage est celui qui conserve la fonction initiale de l'objet recyclé.** L'idée de circularité repose sur ce modèle théorique où l'objet rentre dans un cycle potentiellement infini ou nécessitant très peu d'intrants et très peu de pertes.

Ainsi, sur les 9 % de déchets plastiques historiquement « recyclés » depuis les

années 50, **seuls 10 % l'ont été plus d'une fois... soit moins de 1 % du gisement historique.** L'économie circulaire appliquée aux plastiques s'apparente surtout à un dernier tour de piste avant l'incinération ou la mise au rebut définitive. Pendant ce temps, l'industrie du plastique **peut verdier son image en se cachant derrière un bien théorique « recyclage ».**

L'industrie textile ne cesse d'accroître sa dépendance au polyester pour vendre toujours plus de mode jetable. **Seulement 10%** des vêtements font l'objet d'un réemploi. Les fibres synthétiques recyclées ne soulagent pas l'environnement de ce gigantesque gisement de déchets textiles **mais seulement l'industrie de l'emballage !** Le secteur du textile synthétique devient ainsi l'exutoire du Polytéréphtalate d'éthylène des bouteilles plastiques. Une tendance que son récent

ralliement à l'économie circulaire va accélérer, sans remettre en cause la surconsommation de vêtements ni la diffusion quotidienne de milliards de microfibrilles non biodégradables dans les océans.

Enfin, ces promesses de recyclage font l'impasse sur la question des contaminants.

Trop de substances dangereuses sont encore présentes dans nos produits de consommation pour autoriser leur recyclage en toute sécurité pour la santé ou l'environnement. Comme on le constate d'ores et déjà, des additifs toxiques autorisés ou interdits depuis des lustres **vont être réintroduits dans les matières recyclées.** Soit les coûts de leur élimination deviendront prohibitifs, soit les pouvoirs publics devront « légaliser » cette contamination, **une option que certains lobbies n'hésitent pas à défendre dès à présent !**



LES DEMANDES



INTERDIRE LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

Le gouvernement doit expérimenter puis généraliser le retour de la consigne en verre et interdire l'utilisation des bouteilles plastiques, prioritairement pour les petits contenants. **À peine une moitié des 10 milliards de bouteilles en plastique vendues en France est recyclée.** Durant le processus de recyclage, **40 %** de la matière se « volatilise ». Au final, pour le plastique le mieux valorisé aujourd'hui, **à peine 30 % de la matière va être réutilisée...** principalement sous forme de fibre textile **qui deviendra à terme un déchet ultime !**

La loi prévoit d'interdire prochainement plusieurs produits plastiques à usage unique (coton-tige, touillette, verres et assiettes jetables...). Cette première liste a le mérite d'exister **mais doit être significativement élargie.** Les suremballages et les films transparents, utilisés pour individualiser les portions, ne sont pas recyclables car souillés ou trop légers et diffus pour être collectés. Les films plastiques d'usage postal, dont ceux des courriers non adressés, sont aussi des candidats prioritaires sans exutoire écologiquement acceptables.



LA TRAÇABILITÉ PRÉALABLE AU RECYCLAGE

Pour louable qu'elle soit dans ses principes, **l'économie circulaire ne doit pas être l'occasion de réintroduire des substances et additifs dangereux, cancérigènes, reprotoxiques ou perturbateurs endocriniens.**

Avant de généraliser le recyclage, un registre doit voir le jour sur lequel les industriels **doivent avoir pour obligation de déclarer la composition complète des plastiques et additifs** afin de mettre en place un système de traçabilité.



LA COMMANDE PUBLIQUE, LEVIER DU MARCHÉ

Parce que l'État, les collectivités et les établissements publics doivent être exemplaires et peuvent structurer les marchés, **nous demandons que ceux-ci adoptent d'ici fin 2020 un plan de sortie des plastiques à usage unique, amorce d'une plus ample « déplastification » des lieux publics.**

L'usage de contenants alimentaires en plastique dans les cantines scolaires a été interdit à partir de 2025.

Pourquoi exposer nos enfants encore 6 ans si cet usage est reconnu comme néfaste ? Il faut accélérer cet objectif et l'étendre sur une même logique aux maternités et aux hôpitaux. **A fortiori, les cuissons en sachets plastiques, encore plus propices à la migration d'additifs, doivent être proscrites des mêmes établissements.**



PARTICULES PLASTIQUES : DE L'ALARME À L'ACTION !

De toute évidence, la sécurité sanitaire et environnementale vis-à-vis des plastiques **est une faillite complète.** Il faut revoir le cadre réglementaire de leur évaluation et réintégrer les polymères synthétiques dans la législation chimique européenne « Reach » dont ils ont été indument

exclus jusque-là. Par ailleurs, les agences (Anses, Agences de l'eau, Ademe) doivent se saisir des enjeux sanitaires et écologiques des microparticules plastiques et **prendre la mesure de cette menace pour réorienter au plus vite les choix politiques et économiques.**

SOUTENEZ NOTRE COMBAT CONTRE LES PLASTIQUES À USAGE UNIQUE

Optez pour le prélèvement automatique mensuel

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, un montant de..... € par mois.

Pour suspendre le prélèvement, il me suffit de le faire savoir par simple demande écrite à « Agir pour l'Environnement »

N° national d'émetteur : 539277

Établissement teneur du compte à débiter

Nom de votre agence bancaire ou CCP :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Titulaire du compte (indiquez ci-dessous votre adresse)

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :

Compte à débiter (voir votre RIB ou RIP)

Code établissement :	Code guichet :
N° de compte :	Clé RIB :

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

Réf. 539277.0002841020006481

Agir pour l'Environnement - 2, rue du Nord - 75018 Paris

Date et signature *Obligatoire :*



contact@agirpourenvironnement.org

www.agirpourenvironnement.org

Imprimé sur papier recyclé par la Scop Presse Pluriel

PLASTIQUES : UNE BOUTEILLE À LA MER ?

Monsieur le ministre,

Subrepticement, les plastiques se sont invités dans notre quotidien. Polluant les mers et océans, contaminant la chaîne alimentaire, les plastiques se disséminent et ne sont, pour une très grande majorité d'entre eux ni recyclables, ni recyclés.

Alors que le gouvernement s'apprête à présenter une loi sur l'économie circulaire, nous vous demandons de prévenir cette pollution systématique des écosystèmes en réduisant à la source le flux de plastique mis sur le marché.

Pour ce faire, je vous demande d'enfin expérimenter puis généraliser le retour de la consigne en verre en interdisant les bouteilles en plastique. Par ailleurs, l'économie circulaire ne peut et ne doit pas être l'occasion de réintroduire, via le recyclage, des additifs potentiellement cancérigènes. Face à l'opacité qui entoure

l'utilisation de plusieurs centaines d'additifs entrant dans la composition des plastiques, je vous demande d'obliger l'industrie de la plasturgie à déclarer l'ensemble des composants entrant dans la fabrication des plastiques.

Enfin, pour stopper définitivement la mise sur le marché de thermoplastiques dont on ne sait que faire, je vous demande d'interdire l'ensemble des plastiques à usage unique. Je vous demande également de réduire les délais de suppression des emballages plastiques utilisés dans les cantines scolaires, hôpitaux et maternités et notamment les emballages utilisés pour la cuisson des aliments.

Comptant sur votre écoute, je vous prie d'agréer, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

EXPÉDITEUR

NOM, PRÉNOM
ADRESSE
COURRIEL

SIGNATURE
